

# LE LOUP EN FRANCE

## UN RETOUR NATUREL

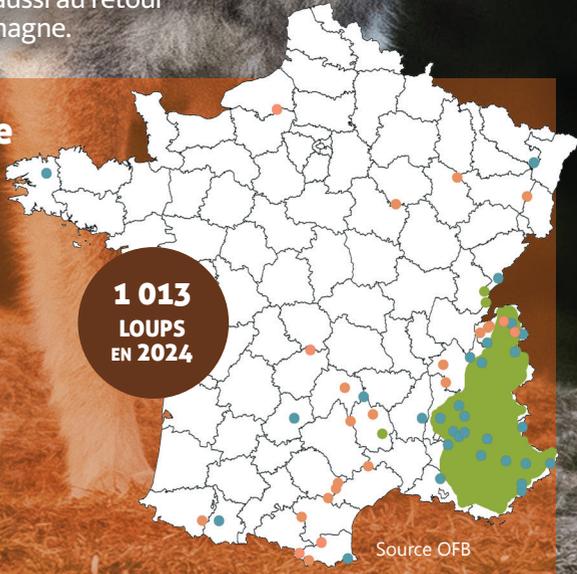
Le loup gris (*Canis lupus*) a été absent du territoire national durant une soixantaine d'années. Depuis le début des années 1990, il a recolonisé naturellement une grande partie des Alpes depuis l'Italie d'où il n'a jamais disparu. Depuis peu, on assiste aussi au retour d'individus depuis la Belgique et l'Allemagne.

## Une population vulnérable

Si de nouveaux territoires français sont régulièrement rejoints par des individus isolés en dispersion, l'installation de nouvelles meutes reste rare en dehors des Alpes, de la Provence et du massif du Jura.

La population de loups est bien moins importante que ce qu'elle pourrait être. En cause : les trop nombreux tirs dérogatoires autorisés par les pouvoirs publics auxquels s'ajoutent des destructions illégales dont on ne connaît pas toute la portée.

Le loup est classé « vulnérable » sur la Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) des espèces menacées en France.



- Zones de présence permanente meute / couple formé
- Zones de présence permanente loup(s) isolé(s)
- Zones de présence à confirmer

## MORPHOLOGIE DU LOUP\* en France



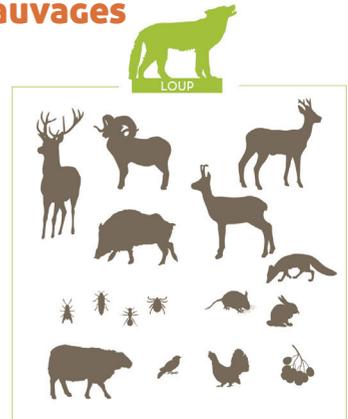
\* de souche italienne, majoritaire en France

## Un prédateur efficace des ongulés sauvages

Les ongulés sauvages (chamois, mouflons, chevreuils, cerfs, sangliers...) constituent ses proies principales (76% du régime alimentaire d'après une étude réalisée sur neuf meutes alpines).

L'arrivée des loups contribue à réguler leurs populations. Le loup ajuste ses effectifs aux ressources disponibles et ne provoque jamais la disparition de ses proies.

Cependant, quelle que soit la densité de ces proies naturelles, les tentatives de prédation sur le bétail persistent.



Ressources alimentaires du loup



En France, les meutes comportent en moyenne quatre à cinq individus en fin d'hiver, parfois jusqu'à 10. Dans les Alpes, la superficie du territoire d'une meute est de 150 à 300 km<sup>2</sup>.

## COMPORTEMENT ENVERS L'HOMME

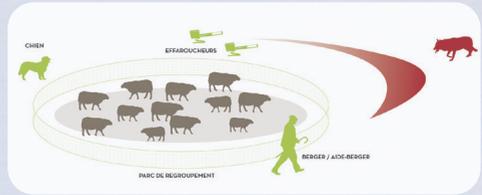
La rencontre avec des loups reste un événement rare parce que ces animaux sont discrets et craintifs : ils évitent l'homme. En France, la peur du loup est ancrée dans la mémoire collective. Cette crainte n'a pas lieu d'être : les attaques sur l'homme n'ont été recensées à l'époque moderne que dans des circonstances exceptionnelles (animaux atteints de la rage). Il n'y a pas eu d'attaques sur l'homme en France depuis son retour, notamment parce que la rage a disparu de notre pays.

# OUI À LA COHABITATION !

Depuis le retour du loup, la protection des troupeaux est redevenue une priorité. Plusieurs techniques de protection directe des troupeaux ont fait leurs preuves : surveillance humaine, chiens de protection (notamment patous), clôtures électriques...

Les pouvoirs publics financent les mesures pour accompagner le pastoralisme en zones à loups :

- 🐾 Indemnisation de pertes directes (animaux tués/ blessés) et pertes indirectes (perte de production, avortement...)
- 🐾 Prise en charge d'une partie du salaire des bergers et aides-bergers, de l'achat des chiens de protection et du matériel (filets électriques, panneaux solaires...).
- 🐾 Aide annuelle par chien de protection (croquettes, soins...), aide à la stérilisation.
- 🐾 Accompagnements techniques, formations et diagnostics de vulnérabilité.



Malheureusement le PNA Loup et activités d'élevage 2024-2029 ne prévoit toujours pas d'aide à la protection des troupeaux de bovins et équins, ce qui est regrettable. Cependant, dans certains cas, il peut y avoir des aides d'urgence à la protection pour ces troupeaux.



**Le « risque zéro » de prédation n'existe pas mais les moyens de protection réduisent drastiquement les risques et dommages sur les troupeaux.**

## Les TIRS ne sont pas des mesures de protection

Le loup est une espèce protégée et toujours menacée en France.

Malgré tout, l'État français autorise l'abatage massif de loups (jusqu'à 19% de sa population !) pour soi-disant faire baisser la prédation. Ces tirs sont autorisés pour des troupeaux ovins et caprins protégés et parfois pour les troupeaux bovins non protégés.

Il s'agit d'une politique claire de régulation de l'espèce, en toute illégalité vis-à-vis des réglementations françaises et européennes.

Les études scientifiques les plus récentes n'apportent pas la preuve que ces tirs létaux soient efficaces pour faire baisser les dommages sur les troupeaux. Au contraire, ils peuvent désorganiser les meutes, augmentant la dispersion d'individus isolés qui se rabattent alors plus facilement sur les troupeaux domestiques plutôt que sur la faune sauvage.

Seuls les moyens de protection des troupeaux sont efficaces sur le long terme.



## PastoraLoup, des bénévoles pour la cohabitation

Depuis 1999, FERUS a mis en place PastoraLoup, un programme de soutien aux éleveurs et bergers en zones à loups, principalement dans les Alpes avec des troupeaux ovins et caprins. Nos équipes de bénévoles permettent une aide supplémentaire à la surveillance des troupeaux et à la mise en place de moyens de protection et d'aménagements pastoraux. En 2023, FERUS a lancé PastoraLoup dans le massif du Jura afin d'apporter un soutien aux éleveurs de bovins notamment. Et en 2025, le programme PastoraLoup a gagné la Bretagne et le Lot !

Vous êtes éleveurs en zones à loups ?  
Contactez-nous pour bénéficier du programme :  
[pastoraloup@ferus.org](mailto:pastoraloup@ferus.org) / 04 90 93 50 29

**Pour contribuer à la protection des loups, rejoignez-nous en devenant bénévole, en adhérant ou en faisant un don à FERUS, association nationale pour la conservation des grands prédateurs (ours, loup et lynx).**

Tout sur le loup :



[www.ferus.fr](http://www.ferus.fr)

